

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du lundi 15 octobre 2018 à 17H00**

\*\*\*

Conseillers absents excusés : NAVARRO Sophie et DUCROS Claude.

Conseiller absent non excusé : BLANCHARD Jean-Marie.

**1. Adoption du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 24/07/2018 :**

Après lecture du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 24/07/2018, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2. DECISION MODIFICATIVE budget COMMUNE 2018 :**

**Section fonctionnement :**

D.F.	C/6065 :	+ 15,00 €
D.F.	C/6188 :	-2 546,00 €
D.F.	C/6232 :	+600,00 €
D.F.	C/63512 :	+1,00 €
D.F.	C/65548 :	+1930,00 €

**Section investissement :**

D.I.	C/2152 :	- 4 820.00 €
D.I.	C/2158 :	+ 4 820.00 €

**3. DECISION MODIFICATIVE budget EAU ASSAINISSEMENT 2018 :**

**Section fonctionnement :**

D.F.	C/6061 :	- 766,00 €
D.F.	C/6068 :	-500,00 €
D.F.	C/6071 :	+792,00 €
D.F.	C/623 :	-500,00 €
D.F.	C/6378 :	+291,00 €
D.F.	C/6811 :	+164,00 €
D.F.	C/66011 :	+519,00 €

R.F. C/777 : -164,00 €

**Section investissement :**

D.I.	C/28156 :	- 164.00 €
D.I.	C/211 op 12 :	- 611.20 €
D.I.	C/2156 :	+775.20 €

R.I. C/28156 : +164,00 €

**5. DEMANDE DE SUBVENTION au titre du FONDS REGIONAL D'INTERVENTION (FRI) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un fonds régional est dédié aux communes rurales de moins de 1500 habitants pour la réalisation d'un de leurs projets.

Monsieur le maire propose que cette aide soit destinée aux travaux de la RUE DU LAVOIR. Il précise que ces travaux permettront un accès sécurisé vers le lavoir et le bas du village.

**Le conseil municipal** à l'unanimité des membres présents, considérant qu'il y a lieu de procéder à la réfection de la voirie RUE DU LAVOIR pour l'accessibilité au lavoir et au bas du village :

**APPROUVE** ces travaux sous réserve de l'obtention de la subvention sollicitée,

**APPROUVE** le devis estimatif de cette **opération d'un montant total H.T. de 52 764,50 €** (63 317,40 € TTC),

**SOLLICITE** de Madame la Présidente de la région Occitanie, la subvention au titre du **fonds régional d'intervention à hauteur de 15 829,35 €**

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Subvention fonds régional d'intervention 30%</b>	<b>15 829,35</b>
Autofinancement communal à prélever sur les fonds libres	<b>47 488,05</b>
TOTAL TTC .....	<b>63 317,40</b>

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

## **6. VOTE DU TAUX de la TAXE D'AMENAGEMENT (TA) :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 à L. 331-46,

Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 16/12/1987 et modifié le 10/12/2012,

Vu la délibération du 19/11/2012 mettant en place la taxe d'aménagement au taux de 1,5 %,

Vu la délibération du 25/09/2014 mettant en place la taxe d'aménagement au taux de 3 %,

Vu la délibération du 26/10/2017 mettant en place la taxe d'aménagement au taux de 4 %,

Considérant que l'article L. 331-15 du code de l'Urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement peut être défini par secteur et majoré jusqu'à 20%, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseau ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions,

Monsieur le Maire propose que sur l'ensemble du territoire soit appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la taxe d'aménagement (TA) au taux de 5 % (cinq pour cent).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DÉCIDENT** de fixer le taux à 5% (cinq pour cent) sur l'ensemble du territoire communal.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

1) Prélèvement à la source

La mairie a reçu la documentation concernant le prélèvement à la source des agents.

2) Maison de santé

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a validé le projet de maison de santé à St Laurent la Vernède.

3) SMEG

Pour 2019, la commune demandera l'enfouissement de l'éclairage public sur le chemin de La Gas et la pose de deux lampadaires sur le vieux chemin.

- 4) Station d'épuration  
La nouvelle station est en service depuis 15 jours. L'ancienne station sera vidée et, à terme, remblayée. Un rappel concernant les précautions à prendre par les usagers pour que le fonctionnement de la nouvelle station soit optimal et pour éviter tout problème technique sera distribué.  
Laurent Paris et Bruno assureront les visites de contrôle et la tenue du registre d'entretien.  
Pour le désherbage, une étude sera faite pour étudier la solution la moins coûteuse à terme.
- 5) Carrefour au croisement de l'école  
Un nouveau plan d'organisation est à l'essai.
- 6) Toilettes publiques  
Monsieur le Maire présente un plan de toilettes publiques qui pourraient être installées au bas de l'escalier de l'église. Le coût sera proposé lors d'un prochain conseil.
- 7) Voies nommées  
De nouvelles voies ont été nommées. Le conseil municipal donne son accord pour que des plaques semblables à celles posées dans le village soient placées.
- 8) Débroussaillage, Obligation Légale de Débroussaillage :  
Suite au courrier du 25 septembre 2018 de Monsieur le Préfet du Gard, Monsieur le Maire rappelle les obligations légales de débroussaillage et précise que l'information et la sensibilisation à ce problème des propriétaires directement concernés se poursuivra. Un contrôle régulier sera effectué pour attester de l'avancement des travaux, des délais raisonnables seront accordés pour finaliser l'opération.  
Le plan de débroussaillage de chaque propriété a été préétabli par Monsieur le Maire, il sera donné au propriétaire pour faciliter les travaux.
- 9) Lettre de remerciements  
Monsieur Hutchinson qui a vendu sa propriété a adressé un courrier de remerciements à la commune pour l'accueil chaleureux qui lui a toujours été réservé.
- 10) Cadastre napoléonien  
Un prestataire a proposé la remise en état du cadastre napoléonien. Le conseil municipal donne son accord pour que cette remise en état soit faite. Un devis sera demandé également à la société qui relie habituellement nos anciens registres.

La séance est levée à 19h50

